



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Scandaleux : des RAE en catégorie B ! C'est ça l'Arsenal de l'Animation !!!

Pour rappel, en 2021 notre syndicat avait obtenu satisfaction d'une revendication plus que légitime portée depuis 2017 : l'accès à la catégorie A des RAE (Responsables d'Action Éducative) dans le corps des CAPSA via un examen professionnel organisé sur deux ans, voir <http://www.supap-fsu.org/2021/01/developpement-de-la-filiere-animation-un-acces-a-la-categorie-a-qui-doit-s-amplifier-a-l-avenir.html>.

Pour nous c'était une première victoire qui nécessitait une pérennisation et « **une large amplification de l'accès à la catégorie A et l'ouverture d'un concours CAPSA spécialité animation périscolaire annuel à partir de 2023 à destination de tous les AAP de catégorie B** » comme nous l'écrivions à l'époque.

Par manque d'anticipation (volontaire) de la DASCO, les 7 collègues ayant pris un poste de RAE depuis ces deux vagues d'examens professionnels...sont AAP de catégorie B et le resteront pour le moment ! Inacceptable !

En effet, aucun concours CAPSA spécialité animation périscolaire n'est prévu à ce jour. Il n'y a donc pas de possibilité pour les RAE en poste de réussir ce concours, et donc pas non plus d'être nommé.es au choix en cas d'échec (40% des postes ouverts à un concours sont attribués par nominations au choix l'année suivante) !

Alors que la DASCO vante avec l'Arsenal de l'animation un projet très ambitieux pour redonner de l'attractivité aux métiers de l'animation, elle ne se donne même pas les moyens de maintenir l'existant et dégrade encore la situation de notre filière ! De qui se moque-t-on ?

Le SUPAP-FSU revendique :

- L'organisation d'un **concours CAPSA dès cette année pour permettre aux RAE**, mais aussi à d'autres AAP exerçant des missions à fortes responsabilités (SDPE, EDM...) **d'accéder au corps des CAPSA très rapidement**
- La modification des missions des agent.es prévues dans le statut particulier du corps des CAPSA pour permettre à **moyen terme l'accès à la catégorie A de tous les CTAE/CMFAE, REV, Adjoint.es éducatives de l'Action Collégiens** par des concours massifs chaque année (et donc de nombreuses promotions au choix par ricochet)

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

Paris, le 12 juin 2023

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com



Blog SUPAP-FSU



Guide DASCO 2022-2025



Base de données DASCO



Articles SUPAP-FSU DASCO



Facebook SUPAP-FSU Animation



Twitter SUPAP-FSU Animation



Instagram SUPAP-FSU Animation